

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**Animateur de Loisir Sportif**  
**Option : Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (JSJO)**  
L' Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique,  
Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

Vu l'article L 212-I et l'annexe II-I de l'article A 212-I du code du sport,  
Vu l'arrêté du 1er juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au Répertoire National  
des Certifications Professionnelles (RNCP) du CQP ALS sous le code de la nomenclature des spécialités de formation : 335t,  
Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,  
Vu la délibération de la CPNEF Sport du 12 décembre 2006 portant création du CQP ALS,  
Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),

Vu la décision délibérative du jury réuni le 13 octobre 2011 à Paris

Délivre au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,

**le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif,**  
**option, Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition - n° :** ALS/JSJO/UFOL/2011/097

à ZALI Frédéric

Né(e) le 16 avril 1975

pour en bénéficier avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'animation des activités de loisir sportif

Fait à Paris le 18 octobre 2011

Pour la CPNEF Sport

Pour l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique

Le titulaire

Florence LAMOULIE - Yann POYET

Philippe MACHU